



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2025/008

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame VREBOS-BRICHARD**, domiciliés **rue du Moulin 5 à 6230 Pont-à-Celles**.

Le terrain concerné est situé **rue du Moulin 5 à 6230 Pont-à-Celles** et est cadastré **Pont-à-Celles (1) section D n° 117L2**.

Le projet consiste en la **démolition d'un garage et la reconstruction d'une annexe**.

Le projet s'écarte du **Guide Communal d'Urbanisme zone 'A3. Aire des constructions en ordre ouvert semi-continu'** sur les points suivants :

- **Façades** : toutes les maçonneries ne sont pas traitées, pour l'ensemble des façades du volume secondaire, avec le même matériau dominant ;
- **Implantation** : présence de trois volumes secondaires ;
- **Emprise au sol** : la superficie au sol du volume secondaire est supérieure à 60% de la superficie au sol du volume principal ;
- **Hauteur** : la hauteur du volume secondaire est supérieure à 4m.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **27 mai 2025 au 10 juin 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 22/05/2025**

A Pont-à-Celles, le 6 mai 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN